

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2007**

**Délibération
n° 2007.11.383**

**Réfections de voirie
après travaux
d'assainissement -
commune de SAINT
YRIEIX - Route des
Mesniers - Avenant
n° 1 à la convention**

LE VINGT TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 novembre 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Bernard CONTAMINE à Jean BOUGETTE, Jean-Yves DE PRAT à Jean MARDIKIAN, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Jean DUMERGUE à Alain PIAUD, Martine FAURY à Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE à Denis DOLIMONT, Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Jean-Jacques SYOEN à François ELIE

Excusé(s) :

Michel BRONCY, Philippe BERTHET, Patrick RIFFAUD, Gilles VIGIER

Excusé(s) représenté(s) :

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX USÉES	Rapporteur : Monsieur DOLIMONT
--	---------------------------------------

REFECTIONS DE VOIRIE APRES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - COMMUNE DE SAINT YRIEIX - ROUTE DES MESNIERS - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION
--

Par délibération n° 168 du 24 mai 2007, une convention a été établie entre la commune de Saint Yrieix sur Charente et la communauté d'agglomération du Grand Angoulême pour la réfection définitive de voirie du secteur Est de la Route des Mesniers à Saint-Yrieix sur Charente, après les travaux d'assainissement réalisés dans ce secteur. Cette convention prévoit le versement par offre de concours de la participation de la commune de Saint Yrieix aux travaux de réfection de voirie. Le coût de l'ensemble des travaux était estimé à 28 000 € HT.

Depuis, la ComAGA a réalisé la desserte en assainissement de la zone ouest de la route des Mesniers.

Cependant, afin d'homogénéiser le revêtement, la commune de Saint-Yrieix sur Charente souhaite que la voirie soit réalisée sur l'ensemble de la route des Mesniers concernée par les travaux d'assainissement.

Pour cela, il convient de passer un avenant modifiant les articles 2 et 3 de la convention comme suit :

- *Article 2 : La ComAGA assurera la maîtrise d'ouvrage des **travaux de réfection de voirie de la rue des Mesniers dans la totalité de la zone concernée par les travaux d'assainissement.***
- *Article 3 : Le coût estimé des travaux est de l'ordre de **36.000 € HT** (au lieu de 28.000 € HT dans la convention initiale).*

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Vu l'avis favorable de la commission environnement du 23 octobre 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n° 1 à la convention passée avec la commune de St Yrieix sur Charente.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER les recettes relatives à ces travaux au budget assainissement.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 29 novembre 2007	Affiché le : 29 novembre 2007